

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 08 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE À Catherine GOUDOUD
Martine LEPETIT À Gilbert ROUSSEAU
Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN
Marie-José ROBERT À Marie-Claude BODEN
Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE
Magali BOISSONNEAU À Alain GERBAUD
Céline DUPUY-LEGRAND À Nicolas BALOT
Chantal BOUTHINAUD À Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

, Laure ROUBERTIE

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte MARCOUL-SOULIE

N°2023/D/014 - **Objet : Comptes administratifs 2022 : Budget Général, Budget Clos des Cèdres, Budget lotissement la Biche 2**

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes administratifs présentés par le Maire pour l'exercice 2022,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRE) qui oblige les collectivités locales à joindre aux comptes administratifs « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » (annexée à cette délibération),

Vu les balances des comptes au 31 décembre 2022 établies par le receveur de la commune statuant sur les situations comptables à la clôture de l'exercice 2022 pour le Budget Général, le Budget annexe Clos des Cèdres et le budget annexe la Biche 2,

Considérant que les Comptes Administratifs présentés par le Maire correspondent aux Comptes de Gestion du Receveur et qu'ils ne soulèvent ni observation, ni réserve,

Le Maire ayant quitté la salle,

ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2022 tels que résumés ci-après :

BUDGET GENERAL :

DÉPENSES : 9 360 216,02 € RECETTES : 11 423 820,96 €

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de : 2 063 604,94 € qui se décompose de la façon suivante :

Excédent de Fonctionnement : 2 039 280,84 €
Déficit d'Investissement : 24 324,10 €

FIXE le montant des reports d'Investissement de 2022 sur 2023 à :

DÉPENSES : 211 288,40 € RECETTES : 108 965,25 €

PREND ACTE du résultat excédentaire du Compte administratif 2022 fixé à 1 961 281,79 € après prise en compte des reports.

BUDGET Annexe du CLOS DES CÈDRES :

DÉPENSES : 255 250,69 € RECETTES : 394 842,43 €

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de : 139 591,74 € qui se décompose de la façon suivante :

Excédent de Fonctionnement : 196 576,97 €
Déficit d'Investissement : - 56 985,23 €

FIXE le montant des reports d'Investissement de 2022 sur 2023 à :

DÉPENSES : 0 € RECETTES : 0 €

PREND ACTE du résultat du Compte administratif 2022 fixé à 139 591,74 € après prise en compte des reports.

BUDGET Annexe Lotissement LA BICHE 2

DÉPENSES : 299 067,35 €
RECETTES : 671 709,27 €

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de : 372 641,92 € qui se décompose de la façon suivante :

Excédent de Fonctionnement : 25 107,00 €
Excédent d'Investissement : 347 534,92 €

FIXE le montant des reports d'Investissement de 2022 sur 2023 à :

DÉPENSES : 0 €
RECETTES : 0 €

PREND ACTE du résultat du Compte administratif 2022 fixé à 372 641,92 €.

**Le Maire est sorti de la salle de réunion.
Il n'a pas pris part au vote.**

Catherine GOUDOUD procède au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 08 mars

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

